

Du diagnostic au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

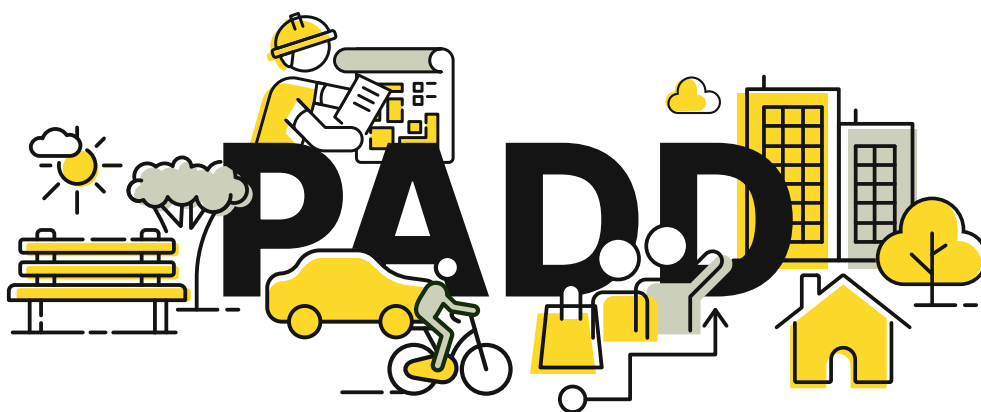
PLUi



Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace

Octobre 2023



Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est la clé de voûte du futur **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. Il détermine les grandes orientations d'aménagement pour les 10 prochaines années.

Le PADD présente les orientations qui sont privilégiées en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de préservation des paysages et des patrimoines, de biodiversité, de déplacements, d'équipements etc.

Les **orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** sont construites à la lumière des enjeux mis en évidence lors de la réalisation du diagnostic territorial et des ambitions exprimées par l'ensemble des acteurs durant la démarche d'élaboration.

Le PADD **guidera l'écriture des règles d'urbanisme** (*règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation*) qui s'appliqueront aux futures autorisations d'urbanisme ou à leurs évolutions sur les 54 communes de la Communauté urbaine.



Retrouvez les fiches « portrait de territoire » de synthèse du diagnostic dans la médiathèque sur plui-lehavremetro.fr

Le PADD, une ambition partagée pour le territoire

Le PADD se saisit de trois défis :



La Poterie-Cap-d'Antifer © Philippe Bréard

1. Faire entrer le territoire dans l'ère post-carbone

La décarbonation constitue un enjeu territorial majeur compte tenu du changement climatique de la raréfaction des combustibles fossiles, l'épuisement des ressources naturelles et d'une recherche accrue d'indépendance énergétique. Raison pour laquelle Le Havre Seine Métropole agit en faveur des transitions écologiques, énergétiques, industrielles et numériques. Cette ambition s'incarne dans une stratégie bas carbone portée par de nombreux documents règlementaires (*Plan Climat Air Energie Territorial, Métropole verte et bleu, etc.*) témoignant de la dynamique collective qui est aujourd'hui résolument engagée.

2. Adapter la façon d'aménager

Gestion économe du foncier, limitation de l'étalement urbain, réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, autant de priorités associées aux grandes évolutions du Code de l'urbanisme depuis plus de 20 ans et auquel doit répondre le territoire.

Ce défi est majeur et il suppose d'adapter les actions à la diversité et aux spécificités des territoires qui composent notre espace commun. Préserver les sols, la biodiversité et les espaces agricoles ou repenser l'organisation des espaces urbains sont autant d'objectifs désormais incontournables dans la nouvelle façon d'envisager l'aménagement futur du territoire.



Clos Masure - Épaville (Montivilliers) © Jacques Refuveille

Jeunes dans le forum du volcan © Philippe Bréard



3. Répondre aux besoins des habitants

Les réponses apportées par le futur projet d'aménagement du territoire doivent tenir compte des besoins de celles et ceux qui habitent, travaillent, étudient, séjournent ou consomment sur le territoire. Dans la continuité des actions déjà engagées par la Communauté urbaine notamment en matière de mobilité, de transition énergétique, de biodiversité et d'agriculture, le PADD a vocation à répondre à ces attentes en intégrant différentes politiques d'aménagement du territoire.

En réponse à ces défis, le PADD s'organise autour de trois axes prioritaires, eux-mêmes déclinés en plusieurs orientations

Axe 1

Entre estuaire et pointe de Caux, ancrer le projet dans son histoire et sa géographie

Au cœur de l'estuaire de la Seine, au sein de la Normandie, le territoire de la Communauté urbaine se caractérise par son identité plurielle : maritime, agricole, naturelle, paysagère et patrimoniale.

Fière de ses richesses mais tout aussi consciente de ses fragilités, la Communauté urbaine devra continuer à faire face aux défis de demain : protection des ressources, préservation de la biodiversité et du littoral (*risque de submersion marine et recul du trait de côte...*), etc.



La côte d'Albâtre - Octeville-sur-mer © Anne-Bettina Brunet

Orientation 1

Valoriser les qualités intrinsèques du territoire

- **Préserver et sublimer la diversité et la qualité des sites, paysages et patrimoines** de façon à lutter contre leur banalisation. L'objectif est d'accompagner leur évolution afin de garantir leur mise en valeur.
- **Valoriser les ensembles naturels du territoire et améliorer leurs fonctionnalités.** L'objectif est de préserver la trame verte, bleue et noire et d'étirer les richesses écologiques des vallées et du littoral à l'ensemble du territoire.
- **Ménager les ressources naturelles du territoire** par la protection de la réserve en eau et de la ressource forestière, ainsi que la promotion de la sobriété dans l'utilisation des espaces et des sols.
- **Soutenir l'économie agricole et maritime locale** en limitant les pressions et les attentes sur ces espaces. L'objectif est de soutenir le développement d'une économie durable et diversifiée.

Orientation 2

Faire référence en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques

- **Tenir compte des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques et à l'exposition aux risques** en réglementant l'évolution du bâti existant et les nouvelles constructions comprises dans les zones à risques. L'objectif est de tenir compte des sources de risques dans les choix d'aménagement à venir.
- **Œuvrer à l'amélioration de la qualité de l'air et lutter contre les pollutions et les nuisances** en agissant notamment sur le secteur des mobilités et le secteur des déchets.
- **Agir pour la transition énergétique afin de tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.** L'objectif est d'améliorer les performances énergétiques du bâti, d'accélérer le développement de la production d'énergies renouvelables et de promouvoir les mobilités à faible impact énergie - carbone.

Axe 2

Promouvoir l'attractivité d'une métropole maritime rayonnante

C'est sur le territoire de la Communauté urbaine qu'a émergé l'une des plus grandes zones industrialo-portuaires françaises. Le Port du Havre est essentiel au pays et au centre de l'économie métropolitaine. Le PADD le place au cœur des enjeux de rayonnement et d'attractivité du territoire.

Par ailleurs, le PADD positionne le tourisme comme une activité de développement majeure pour le territoire devant répondre à des défis qui lui sont propres (sur-tourisme, préservation des espaces naturels, etc.).



Littoral de Saint-Jouin Bruneval © Werner Le Doré

Orientation 1

Conduire les transitions de l'écosystème maritime, portuaire et industriel du territoire

- **Poursuivre le renforcement du dynamisme portuaire** par l'affirmation de la zone industrialo-portuaire comme pôle économique d'envergure nationale et européenne en lien avec l'axe Seine. Mais également par le développement des infrastructures portuaires favorisant l'augmentation des trafics portuaires et fluviaux.
- **Renforcer la vocation logistique du territoire.** L'objectif est d'adapter le territoire aux différents types d'activités logistiques tout en favorisant les infrastructures moins consommatrices d'espaces.
- **Favoriser le redéploiement et la diversification de l'industrie autour de la transition énergétique** par le soutien à la décarbonation des sites industriels et par le développement des filières industrielles d'avenir.
- **Accompagner la mise en œuvre d'une politique foncière cohérente** qui inscrive le territoire dans la trajectoire nationale zéro artificialisation nette (ZAN) et l'impératif de sobriété foncière.

Orientation 2

Créer les conditions d'un développement économique pérenne, en appui des locomotives économiques du territoire

- **Optimiser les conditions d'accueil des activités économiques au sein des différentes zones d'activités** par la finalisation des dernières zones, la densification et requalification des zones existantes. L'objectif est également d'améliorer leur accessibilité et leur qualité paysagère.
- **Répondre aux besoins d'évolution des activités économiques en retrait des secteurs à vocation économiques.** L'objectif est de maintenir les commerces compatibles avec les fonctions résidentielles dans les centres villes et les centres bourgs, d'encadrer l'évolution des commerces isolées.
- **Consolider les écosystèmes territoriaux favorables à l'innovation** avec une attention particulière apportée aux filières d'excellence du territoire.

Orientation 3

Confirmer le dynamisme et l'attractivité du cœur métropolitain

- **Développer l'offre tertiaire dans le cœur métropolitain** plus particulièrement autour de la Gare ou encore dans le secteur de la Citadelle. Notamment, en renouvellement et en réhabilitation des constructions existantes de façon à développer l'attractivité économique.
- **Consolider le cœur métropolitain havrais comme espace préférentiel d'accueil des grands équipements** au travers d'une stratégie facilitant l'installation de différentes typologies d'équipements (social, culturel, universitaire, institutionnel, récréatif etc.).



Plantes en fête Chateau de Gonfreville L'Orcher © Philippe Bréard



Vélotour © Arnaud Tinel

Orientation 4

Renforcer la valorisation touristique du territoire

- **Préserver et valoriser la diversité des patrimoines** qu'ils soient architecturaux ou naturels afin de faire bénéficier l'ensemble du territoire des premières expériences de mise en valeur touristique ayant pu être déjà engagées.
- **Renforcer la capacité de la destination à générer des retombées économiques** pour asseoir la filière tourisme dans l'économie locale. L'objectif est de favoriser une offre d'hébergement touristique plus diversifiée.
- **Diffuser les flux touristiques à l'ensemble du territoire** depuis les portes d'entrées touristiques que sont le Havre et Etretat. L'objectif est de mettre en place des actions qui incitent à découvrir l'ensemble du territoire.
- **Promouvoir un tourisme durable** par l'aménagement d'un réseau cyclable et pédestre couvrant tout le territoire, l'amélioration de la desserte touristique en transports en commun et la décarbonation des infrastructures touristiques.



Axe 3

Construire la métropole des proximités et des complémentarités territoriales

La mise en valeur des atouts du territoire, la quête d'attractivité, l'adaptation aux transitions environnementales et l'ambition économique se conjuguent avec la nécessité de répondre aux attentes quotidiennes des habitants et de leur garantir la meilleure qualité de vie.

L'ambition poursuivie est de rapprocher les lieux d'habitat des lieux de travail, de consommation et de services. Sa mise en œuvre nécessite de faire des choix en matière d'urbanisation en fonction des lignes de transports en commun et des services du quotidien (commerces, écoles, loisirs) afin d'encourager l'utilisation des modes de déplacements doux et actifs (marche, vélo, trottinette).



Orientation 1

Promouvoir un développement équilibré du territoire, en harmonie avec la diversité des communes

- **Privilégier une organisation du territoire équilibrée** favorisant une bonne articulation des pôles de vie (l'agglomération principale, les pôles structurants, les pôles de proximité ainsi que les communes rurales) et une bonne répartition des différentes fonctions urbaines (habitats, équipements, activités économiques).
- **Renforcer l'intensité urbaine là où l'urbain est déjà développé** de façon à intégrer l'enjeu de sobriété foncière dans la production des espaces

urbains de la Communauté urbaine, et ainsi de respecter les objectifs fixés par la loi Climat et Résilience et la loi Littoral.

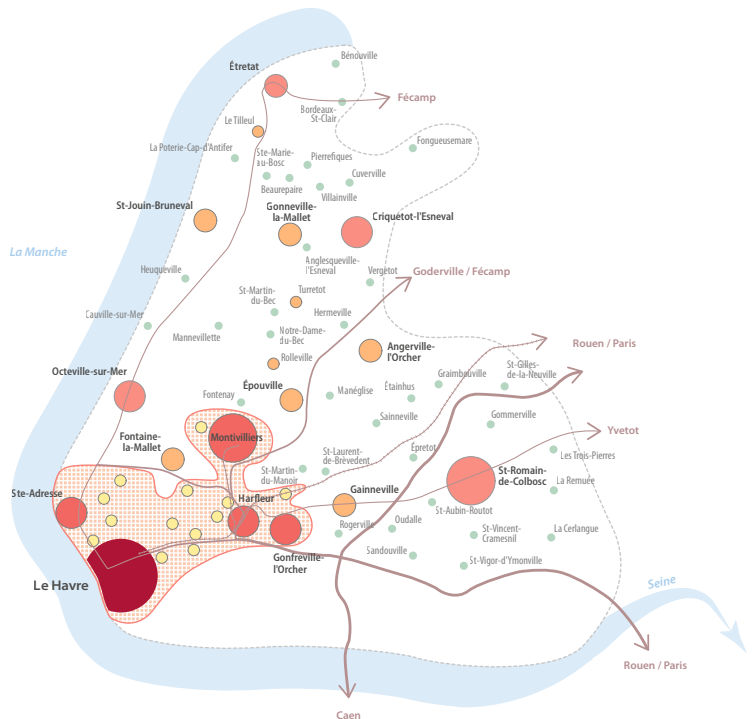
- **Répondre aux différents besoins en équipements et services publics des habitants** en confirmant le rôle du cœur métropolitain dans l'accueil d'équipements de rayonnement intercommunal et régional. L'objectif est de travailler à la mise en partage des équipements et à leur complémentarité au niveau intercommunal.

Orientation 2

Mettre en œuvre une politique locale du logement qui soit qualitative, équilibrée et inclusive, pour répondre aux besoins des ménages et améliorer la qualité du cadre de vie

- **Produire et mobiliser environ 1200 logements sur la période 2021-2035, en prenant appui sur l'armature urbaine du territoire.** L'objectif est de mener une politique ambitieuse de mobilisation du bâti existant et d'articuler la production de nouveaux logements avec les réalités communales.
- **Répondre à la diversité des attentes des ménages en matière de logement** de façon à atteindre les objectifs d'une offre de logement abordable et attractive. L'objectif est également d'apporter une attention particulière à la mixité de l'habitat, à l'efficacité énergétique dans l'ancien ou encore à la qualité architecturale. Enfin, il s'agira d'apporter des réponses adaptées aux besoins particuliers des publics spécifiques.

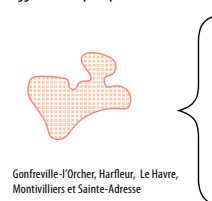
L'armature urbaine et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



Sources :
Fond : AURH - 2022
Réalisation : AURH - (SCap 05/2023)

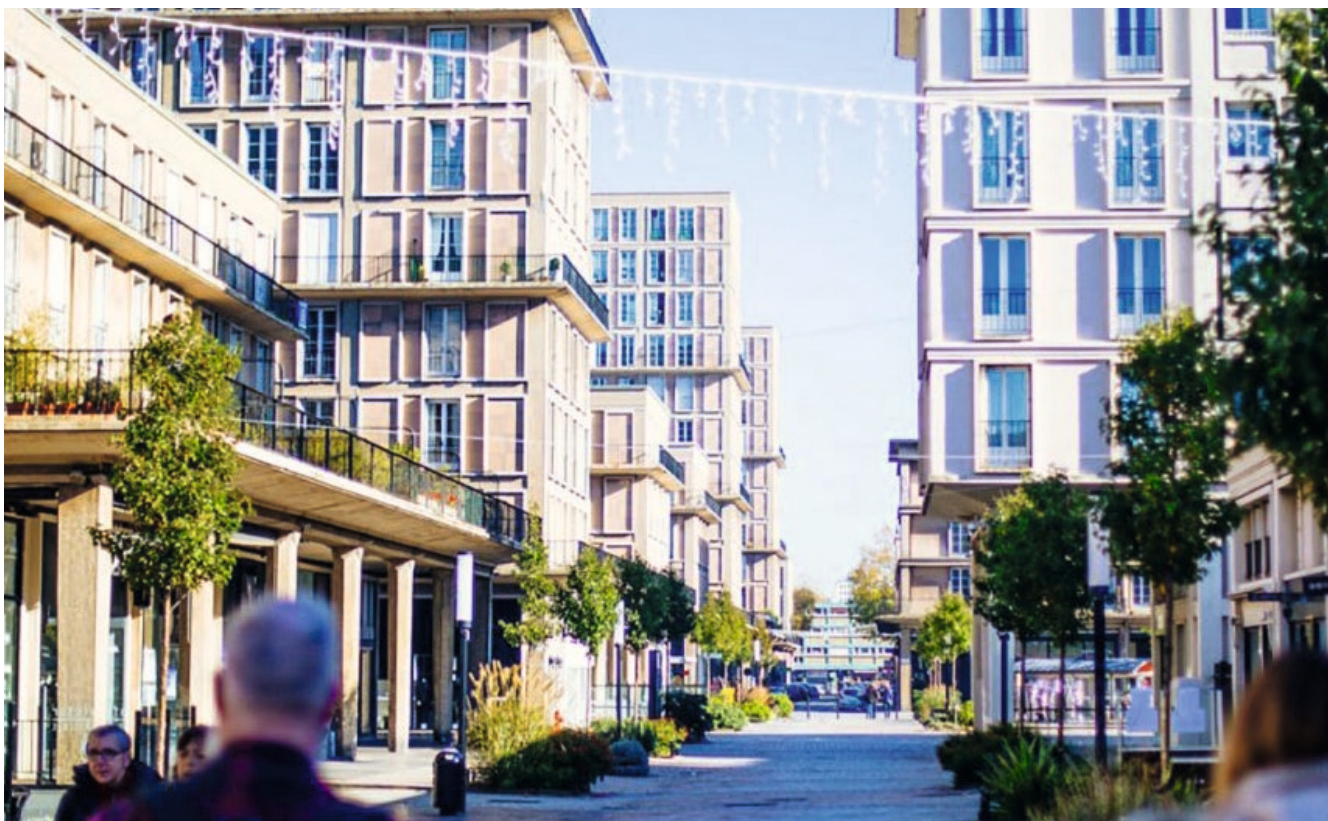


Agglomération principale



Hors agglomération principale





Centre ville du Havre © Gregory Cassiau

Orientation 3

Améliorer les conditions de mobilité selon une organisation réaliste et plus efficace

- **Poursuivre le développement de l'offre en transports collectifs** en s'appuyant sur le réseau actuel et en intensifiant les connexions à différentes échelles.
- **Accompagner le développement des modes de déplacement actifs** (marche à pied, itinéraires cyclables...) par le biais d'aménagements adaptés.
- **Maîtriser les déplacements automobiles en optimisant les infrastructures existantes** de façon à poursuivre l'adaptation du réseau routier tout en accompagnant les usages plus responsables et les mobilités émergentes.

Orientation 4

Consolider l'appareil commercial du territoire

- **Veiller à l'équilibre de l'armature commerciale** en vue de favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale dans les centres villes et les centres bourgs, de contenir et d'encadrer les mutations et les développements commerciaux périphériques.
- **Conforter l'attractivité commerciale** du territoire par la requalification des zones commerciales, l'amélioration de l'accessibilité aux modes de déplacement doux et promouvoir la qualité paysagère et environnementale des aménagements.

PLUi

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace



Contact

Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
Direction urbanisme, habitat et affaires immobilières
concertation-plui@lehavremetro.fr
02 77 61 26 70